



TARIFS DES PRESTATIONS

VENTE IMMOBILIÈRE :

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €. Facturation minimale de 5 000 € TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DU DROIT DU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire. Nos honoraires sont de 10% HT. Facturation minimale 6 000 € HT.

LOCATION DE LOCAL À USAGE D'HABITATION, OU À USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU LOCATAIRE :
Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE :
Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :

Honoraires à la charge du preneur : Un mois de loyer hors charges.

GESTION LOCATIVE :

Honoraires à la charge du propriétaire : 7% HT, soit 8,4% TTC calculés sur le montant du loyer hors charges.

Frais administratifs par lot et par mois : 3€ HT soit 3,60 € TTC.

MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial: 4% + 3 000 € TTC. Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

MANDAT DE NÉGOCIATION :

Négociation d'un prix de vente (ou de location d'un local à usage professionnel pou commercial), pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% TTC du prix initial, à la charge du demandeur, limité à 50% de la baisse de prix.

VENTE EN VIAGER :

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le montant de la valeur vénale :

De 0 € à 150.000 € : 9% + 3 000 € TTC

De 150.001 € à 300.000 € : 8% + 3 000 € TTC

De 300.001 € à 450.000 € : 7% + 3 000 € TTC

A partir de 450.001 € : 6% + 3 000 € TTC

Le prix de vente du viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

AVIS DE VALEUR : 190€ TTC à la charge du demandeur.

Les diagnostics état des risques et pollution sont fixés à 16,67 € HT, soit 20 € TTC.



TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVES

Tarifs en vigueur au 01 janvier 2024 (taux de TVA : 20%)

	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	7 % Des sommes encaissées	8,40 % Des sommes encaissées
HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Représenter le mandat ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	65 € / heure	78 € / heure
Clôture de compte propriétaire	190 € / heure	228 € / heure
Rédiger et remplir toute demande de subvention, permis de louer, constitution de dossier contentieux, huissier et/ou avocat.	65 € / heure	78 € / heure
	Minimum 60 €	Minimum 72 €
Établissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait pour l'ensemble des lots d'un propriétaire	
	55 €	66 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparations, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5 % HT du montant des travaux TTC	
	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	65 € / heure	78 € / heure
	Frais administratifs par lot et par mois	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DE BAIL (POUR LES LOCATIONS RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15€ TTC/m ² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m ² pour les zones tendues et 11 € TTC/m ² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC/m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
	Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC/m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DE BAIL (POUR LES LOCATIONS RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	55 €	66 €
HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NÉGOCIATION ET DE PUBLICITÉ A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	55 €	66 €
Autres baux :	HT	TTC
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot	
	150 €	180 €
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Forfait par lot	
	150 €	180 €
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Un mois de loyer hors charges	
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Un mois de loyer hors charges	
Pour l'avenant au bail, honoraires de constitution du dossier et de rédaction de bail A LA CHARGE DU LOCATAIRE	150 €	180 €
GARANTIES DES LOYERS IMPAYÉS A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	% TTC des sommes encaissées annuellement	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack confort + Garanties des loyers impayés (GLI) : impayés, protection juridique, détériorations immobilières, défenses et recours	2,80 %	